



Trophée Départemental Jeunes - Règlement -

Adoption : 24 avril 2018
Entrée en vigueur : saison
2018-2019
Validité : permanente

1.1. GENERALITES

DESCRIPTIF

- 1.1.1.1. Un Trophée Départemental Jeunes ou CDJ oppose les joueur(se)s des clubs affiliés au Comité Départemental de la Manche de Badminton, et en règle de leurs Cotisations auprès de celui-ci.
- 1.1.1.2. Un Trophée départemental Jeunes est organisé par le Comité Départemental de la Manche de Badminton, et validé par lui auprès de la FFBaD.
- 1.1.1.3. Au cours d'une saison, il existe un ensemble de journées désignées par :
 - Trophée départemental Jeunes N°1
 - Trophée départemental Jeunes N°2
 - Trophée départemental Jeunes N°5, etc.

1.1.2. NOMBRE DE JOURNEES

Le nombre de journées est déterminé en début d'année par le Comité Départemental.

- Tout(e) joueur(se) pourra s'inscrire à un seul ou à toutes les journées,
- Un Trophée départemental Jeunes est géré sur Logiciel Fédéral.

ACCEUIL ET GESTION DES CDJ

Un club pourra demander à prendre en charge la gestion d'un ou plusieurs Trophées départementaux Jeunes, mais la priorité sera donnée à un accueil annuel par club.

Il sera donné priorité d'accueil à une équité géographique.

1.2. MODALITES D'INSCRIPTIONS

DROITS D'INSCRIPTIONS

Le montant des droits d'inscription est défini annuellement par le comité directeur du Comité départemental. Il est disponible dans la grille de tarifs du Comité.

1.2.1. REGLEMENT

Le règlement s'effectue par le club après réception de facture par le Comité Départemental.

DELAIS D'INSCRIPTION

Les Formulaires d'inscription dûment complétés devront parvenir impérativement au Responsable de la Commission compétitions le mardi à minuit avant la date de la Compétition.

- Toute inscription parvenue hors délai, sera laissée à la libre appréciation du Responsable de la Commission qui en avisera le Comité Directeur.
- La Commission devra informer tout club concerné par une inscription non validée.



Trophée Départemental Jeunes - Règlement -

Adoption : 24 avril 2018

Entrée en vigueur : saison
2018-2019

Validité : permanente

Chaque club aura la possibilité de procéder à des inscriptions en plusieurs envois, et ce pour chaque Journée afin de ne pas pénaliser les joueur(se)s respectant les dates limites. Néanmoins le Formulaire ainsi envoyé sera considéré comme définitif et ne pourra être reconsidéré en fonction des éventuels Formulaires suivants et ce notamment pour les compositions de paires de doubles.

MODE D'INSCRIPTION

Le club devra utiliser le Formulaire Officiel du Comité Départemental [ou tout autre moyen mis en place](#).

TABLEAUX

Un Trophée départemental Jeunes comporte 3 tableaux parmi :

- Simple Homme
- Simple Dame
- Double Homme
- Double Dame
- Double Mixte

En fonction des tableaux proposée, un(e) joueur(se) pourra s'inscrire sur un ou deux tableaux au choix pour chaque Journée.

1.2.2. PAIRES COMPOSEES

Un(e) joueur(se) aura la possibilité de s'inscrire avec un(e) partenaire de son choix :

- Partenaire de club (stipulé sur lors de l'inscription)
- Partenaire d'un autre club (les deux clubs devront avoir stipulé la même paire constituée)
- Partenaire éventuel(le) (la Commission choisira un(e) partenaire parmi les autres éventuel(le)s)

1.2.3. TIRAGE AU SORT

Les tableaux de simple seront en priorité par Poules de 3 avec 2 qualifié(e)s par poule

Les tableaux de double seront en priorité par Poules de 3 avec 1 qualifié(e) par poule

Cas particuliers

- La Commission Compétitions se réserve le droit de modifier le mode de constitution par tableau en fonction du nombre d'engagé(e)s afin de ne pas dépasser le nombre de matchs autorisés sur une journée.
- En fonction du nombre de compétiteurs inscrits pour la journée de compétition, la commission compétitions se réserve le droit de faire jouer des matchs pour la 3ème place et de faire un tableau de « consolante ».
- Aucun remboursement ne sera effectué une fois les inscriptions enregistrées (10 jours avant la compétition), même sur présentation d'un certificat médical.



Trophée Départemental Jeunes - Règlement -

Adoption : 24 avril 2018
Entrée en vigueur : saison
2018-2019
Validité : permanente

1.3. CATEGORIES CONCERNEES

Les Trophées départementaux Jeunes sont ouverts aux catégories :

- Poussins
- Benjamins
- Minimes
- Cadets

Les joueur(se)s pourront s'inscrire dans leur catégorie ou la catégorie supérieure.

1.4. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

LES VOLANTS

Les Trophées départementaux Jeunes sont disputés en volants homologués FFBAD. Le volant officie nylon est le Yonex Mavis 300. Le volant officiel plume est le Yonex Aerosensa 30.

Les volants seront fournis en nombre égal par les clubs et définis comme suit :

- Volants Nylon base liège pour les matchs opposant les joueur(se)s,
- Les volants plumes sont autorisés à partir des demi-finales.

1.5. RECOMPENSES

PAR JOURNEE

Une récompense sera offerte par le Comité Départemental de la Manche de Badminton pour chaque journée de Trophée départemental jeunes.

Chaque club accueillant une journée de trophée départemental jeunes aura le choix de récompenser les participant(e)s à sa convenance et à ses frais.

Le club aura la possibilité de choisir le mode de récompense à sa convenance. L'annonce du mode choisi devra être divulguée au public dès le début de la compétition.

1.6. FORFAITS

PENALITES

- En cas de WO d'un(e) joueur(se), les droits d'inscription restent acquis au Comité.
- Tout(e) joueur(se) engagé(e) à une étape du Trophée départemental Jeunes ne se présentant pas le jour de l'épreuve, devra justifier de son absence par un certificat médical sous 72 heures par envoi à **contact@badminton50.fr**.
- Ne seront pas considéré(e)s comme forfaits, les joueur(se)s ayant prévenu la Commission Compétitions 10 jours avant l'épreuve (certificat à envoyer à la Commission Jeunes).



Trophée Départemental Jeunes - Règlement -

Adoption : 24 avril 2018
Entrée en vigueur : saison
2018-2019
Validité : permanente

- Un joueur ayant son(sa) partenaire forfait devra obligatoirement reconstituer sa paire avec en priorité un(e) candidature en liste d'attente sur le fichier, en cas de refus il sera forfait dans le tableau.

REPLACEMENTS

Seront prioritaires les remplaçant(e)s sur la Liste d'Attente.

Ne seront acceptés que les remplacements de forfaits dans les deux cas suivants :

- Le forfait a été déclaré avant l'envoi des Convocations au clubs par la Commission jeunes. Celle-ci prend sur la liste d'attente en sa possession, et complète le ou les places vacantes.
- Le forfait a été constaté le jour de la compétition, le responsable fait appel aux remplaçant(e)s, puis s'il reste des places, il fait appel à candidatures dans la salle avant que le(s) tableau(x) concerné(e)s ne soient commencé(s).

1.6.1. DANS LE CAS D'UN FORFAIT DE SIMPLE

Il sera procédé devant les candidat(e)s à un Tirage au sort avec papier. Sur l'un sera marqué la(les) place(s) disponible(s), et sur l'autre les noms des candidat(e)s. Le tirage se fera dans l'ordre suivant : 1 joueur(se) puis 1 place jusqu'à ce que toutes les candidatures ou places soient affectées.

1.6.2. DANS LE CAS D'UN FORFAIT DE DOUBLE

Ne seront complétés que les forfaits de paires incomplètes.

Les joueur(e)s en liste d'attente seront prioritaires sinon, il sera procédé à un appel à candidatures dans la salle, le(la) joueur(se) sans partenaire choisira parmi les candidat(e)s.

Aucun remplacement de joueur(se) ayant commencé son premier match ne pourra avoir lieu.

ABANDONS

1.6.2.1. Un(e) joueur(se) se blessant, devra se prononcer dans les 10 minutes qui suivent la blessure, sur la continuité ou non de son match.

Le(la) joueur(se) perdra le match en cours par abandon (forfait volontaire, il(elle) ne pourra plus disputer de match pour la journée. Le certificat médical ne sera pas obligatoire).

1.6.2.2. Un(e) joueur(se) ayant quitté son terrain pendant un match sans accord du responsable de la compétition pourra être considéré(e) forfait.

1.7. DATES ET LIEUX DES JOURNEES DE CDJ

DATES

Les Trophées départementaux sont joués aux dates prévues par le comité départemental en début de saison.



Trophée Départemental Jeunes - Règlement -

Adoption : 24 avril 2018
Entrée en vigueur : saison
2018-2019
Validité : permanente

LIEUX

Les Trophées départementaux sont joués aux lieux prévus par le comité départemental en début de saison.

HORRAIRES DES MATCHS

Les matchs pourront avoir lieu aux horaires suivants : le dimanche de 08.00h à 19.00h.

Les joueur(se)s devront être présent(e)s dans la salle 30 minutes avant le début de la compétition.

CONVOCATIONS

Une convocation avec plan sera envoyée 48h avant chaque rencontre aux responsables clubs, en précisant :

- Le nom de la Compétition
- Le lieu de la rencontre
- Le nom de la salle
- Le jour de la compétition
- L'horaire des convocations
- Le nom du responsable de la compétition

1.8. SANCTIONS ET RECOURS

JOUEUR NON LICENCIÉ

Tout club affilié à la FFBaD ayant inscrit ou fait jouer un joueur sans être licenciée sera considéré responsable.

JOUEUR SUSPENDU

Un(e) joueur(se) suspendu(e) ou en cours de suspension par la Commission Départementale Jeunes dans une compétition départementale individuelle, ne pourra pas participer aux Journées du CDJ Jeunes, et ce jusqu'à la levée de la suspension.

AMANDES

Le montant des amendes pour les différentes infractions sont indiqués par la grille de tarifs du Comité.

RECLAMATIONS

Les réclamations pourront se faire :

- Le jour de la compétition uniquement par l'intermédiaire des responsables de clubs concernés. Apres de l'organisateur de la compétition.
- Dans les 8 jours ouvrés qui suivent l'étape du Trophée départemental Jeunes, par le Président de club uniquement.

	<h1 style="margin: 0;">Trophée Départemental Jeunes - Règlement -</h1>	<p>Adoption : 24 avril 2018</p> <p>Entrée en vigueur : saison 2018-2019</p> <p>Validité : permanente</p>
---	--	--

Soit par lettre ou mail auprès de la commission jeunes qui statuera. Il est possible de faire appel devant le comité directeur.

1.9. MODALITES D'APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

COMMISSIONS COMPETENTES

- La Commission Jeunes
- La Commission Arbitrage de la Ligue de Normandie
- Le Comité directeur sur saisie de l'une de ces deux Commissions.

DATE D'APPLICATION

Le présent règlement est applicable :

- Dès son adoption par le Comité Directeur du Comité Départemental de la Manche ;
- Dès l'adoption de sa mise à jour par le Comité Directeur du Comité Départemental de la Manche.

APPLICATION

L'inscription par un club d'un ou plusieurs joueurs au CDJ implique l'acceptation du présent règlement.

Tout club inscrivant des joueurs au CDJ devra porter à leur connaissance le présent règlement.

Le présent règlement sera diffusé auprès de tous les clubs affiliés au Comité Départemental de la Manche et à jour de leurs cotisations.